

Entreprise

Adresse :

Tél. :

Mail :

Site
internet :

logo
entreprise

FICHE D'AUTOCONTRÔLE

CHAUDIÈRE GAZ - APPAREIL C - CHAUFFAGE UNIQUEMENT + PAC

Appareil dans lequel le circuit de combustion est étanche vis-à-vis du local où il est installé

INFORMATIONS CHANTIER

Client

Réf. devis

Adresse

Date début travaux

Date fin travaux

INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1

Intervenant 2

Fait à (lieu) :

Le (date) :

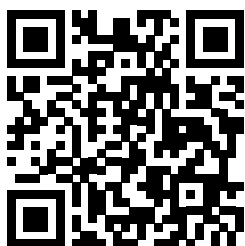
À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



CHECK'RÉNÔ

Le suivi de chantier avec Check Rénô
Remplissez et éditez directement vos
fiches d'autocontrôle et PV de réception
via l'application web
<https://www.proreno.fr/documents/checkreno>

ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

☒ ☒ ☒

Installation de la chaudière et de la PAC

1. Existence d'une note de calcul des déperditions ? ☐ ☐ ☐
2. Puissance électrique disponible adaptée par rapport à la puissance de la PAC ? ☐ ☐ ☐
3. Si chaudière dans une salle de bains : respect des volumes de protection requis dans la NF C 15-100 ? ☐ ☐ ☐
4. La désignation du système d'amenée d'air et d'évacuation des fumées (EVAPDC) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ? ☐ ☐ ☐
5. Respect des dimensions maximales et du nombre d'éléments maximum indiqué sur la notice du chaudière ou sur la notice technique de l'EVAPDC ? ☐ ☐ ☐
6. Si EVAPDC existant : l'état du conduit est conforme ? Dans le cas où celui-ci est réutilisable : attestation d'entretien annuel (<1 an) ? ☐ ☐ ☐

Mise en oeuvre de la fumisterie

7. En cas de sortie en façade en copropriété : le client possède l'autorisation de la copropriété ? ☐ ☐ ☐

Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage

8. Dimensionnement des réseaux, des émetteurs et des composants du réseau hydraulique conformes ? ☐ ☐ ☐

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

☒ ☒ ☒

Installation de la chaudière et de la PAC

9. Si abandon d'un système de stockage (fioul) : enlèvement ou neutralisation de la cuve ? ☐ ☐ ☐
10. Chaudière installée à l'emplacement prévu en fonction des paramètres d'intégration technique, acoustique et esthétique étudiés lors de la phase de conception ? ☐ ☐ ☐
11. Pose du support sur matériaux adaptés et plots antivibratiles ? ☐ ☐ ☐
12. Si PAC avec éléments séparés : support de la PAC entière ou de l'unité extérieure de la PAC permettant un fonctionnement correct après dégivrage ou en présence de neige ? ☐ ☐ ☐
13. Si réutilisation d'un réseau hydraulique existant et si nécessaire : action curative et préventive (désembouage, etc.) pour le traitement de l'eau de chauffage ? ☐ ☐ ☐

Mise en oeuvre de la fumisterie

14. Dans le cas où un conduit de fumée existant est réutilisé pour effectuer l'amenée d'air : le diagnostic de l'installation de fumisterie existante a été réalisée et la procédure a été validée ? ☐ ☐ ☐

Mise en oeuvre de la partie électrique et gaz

15. Utilisation de matériaux sur la ligne gaz en adéquation avec leur fonction et leur utilisation ? ☐ ☐ ☐
16. Tout organe et accessoire de tuyauterie est marqué du logo ou d'une marque de certification reconnue (NF, ATG, ...) ? ☐ ☐ ☐

... suite page suivante

17. Les organes (robinets,...) sont adaptés à la pression de service ?

☐☐☐

18. Mise en place de protections si nécessaire et interdiction de passage de la ligne gaz dans des zones dangereuses ?

☐☐☐

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 3 TRAVAUX

Installation de la chaudière et de la PAC

19. Si PAC avec éléments séparés : absence d'obstacle à proximité du condenseur à l'extérieure (entrée et sortie) qui limiterait la circulation d'air ?

☐☐☐

20. Si PAC monobloc en intérieur : présence et implantation correcte de grilles de ventilation dans le local de production ?

☐☐☐

21. Si manipulation des fluides : établissement d'une fiche d'intervention pour la manipulation des fluides ou d'un CERFA 15497*01 ?

☐☐☐

22. Si raccordement de liaison frigorifique : présence d'une étiquette mentionnant la quantité et nature du fluide (charge initiale, appoint, charge finale) ?

☐☐☐

23. Si quantité supérieure aux seuils fixés par la réglementation : préparation du registre de fluide frigorigène ?

☐☐☐

24. Accès aisé aux différents composants (ou conforme aux préconisations du constructeur) ?

☐☐☐

25. Evacuation correcte des condensats sous l'appareil et si nécessaire sous le système de fumisterie ?

☐☐☐

26. Si configuration concentrique : la paroi extérieure du conduit n'est pas en contact avec des matériaux combustibles ?

☐☐☐

27. Si configuration séparée ou dissociée : la distance de sécurité est conforme à l'avis technique (avec un minimum de 2 cm) ?

☐☐☐

28. Respect des distances minimales concernant le débouché de l'évacuation des fumées ?

☐☐☐

29. Conduit d'amenée d'air et grille non obstrués et non obturables ?

☐☐☐

30. Présence des organes nécessaires (compteur en fonctionnement, organe de coupure d'appareil et général adapté [OCA et OCG] accessible et manœuvrable) ?

☐☐☐

31. Présence d'un interrupteur différentiel en amont des circuits avec la section adaptée ?

☐☐☐

32. Tension d'alimentation conforme aux plaques signalétiques des appareils ?

☐☐☐

33. Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs bien en place ?

☐☐☐

34. Présence d'une liaison équipotentielle ?

☐☐☐

35. Si PAC en éléments séparés avec réseau hydraulique de liaison : protection contre le gel pour tuyauteries extérieures et protection mécanique de l'isolant ?

☐☐☐

36. Si PAC en éléments séparés avec réseau hydraulique de liaison : traversées des parois avec fourreau ne dégradant pas l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment ?

☐☐☐

... suite page suivante

Si PAC en éléments séparés avec réseau frigorifique de liaison :

- | | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 37. Respect des préconisations du constructeur (diamètres des tuyauteries, longueurs minimales et maximales des liaisons, dénivelé maximum, ...) ? | ☐ | ☐ | ☐ |
| 38. Traversées des parois avec fourreau ne dégradant pas l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment ? | ☐ | ☐ | ☐ |
| 39. Isolation des tuyauteries sur tout leur parcours avec protection mécanique sur l'isolant (fourreau ou autres ...) ? | ☐ | ☐ | ☐ |
40. Présence d'un groupe de sécurité et absence d'organe de coupure entre le générateur et le groupe de sécurité ? ☐ ☐ ☐
41. Raccordement de la vidange du groupe de sécurité au réseau d'évacuation d'eaux usées conforme ? ☐ ☐ ☐
42. Existence de la loi d'eau ? ☐ ☐ ☐
43. Poses correctes des sondes de régulation (sonde extérieure, sonde de retour ou/et de départ d'eau, sonde d'ambiance - La sonde extérieure de préférence placée au nord) ? ☐ ☐ ☐

Mise en oeuvre de la fumisterie

44. Le système d'amenée d'air et d'évacuation des fumées (EVAPDC) est accessible et entretenable sans déplacer l'appareil ? ☐ ☐ ☐

Mise en oeuvre de la partie électrique et gaz

45. Les techniques d'assemblage (soudage, brasage, sertissage,...) sont adaptées vis-à-vis des matériaux utilisés ? ☐ ☐ ☐
46. Si utilisation d'un robinet de commande en tant qu'organe de coupure d'un appareil [OCA] : celui-ci est alimenté par une tuyauterie fixe ? ☐ ☐ ☐
47. Conduite d'alimentation des appareils en : ☐ ☐ ☐
- métal ?
 - bon état ?
 - non bridée ?
48. Présence d'une alimentation dédiée, avec coupure d'alimentation de l'installation complète, matérialisée et identifiée ? ☐ ☐ ☐
49. Présence d'une protection contre les surintensités ? ☐ ☐ ☐
50. Câble d'alimentation de puissance conforme à la NF C 15-100 (ou aux spécifications du fabricant si plus contraignantes) ? ☐ ☐ ☐
51. Le circuit électrique est identifié ? ☐ ☐ ☐

Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage

52. Hors volume chauffé, isolant sur canalisation, y compris les raccords ? ☐ ☐ ☐
53. L'installation est protégée par un vase d'expansion ? ☐ ☐ ☐
54. Présence d'un dispositif de protection contre les retours d'eau de type CA ou CB (disconnecteur à zone de pression réduite contrôlable ou non contrôlable) avec un dispositif EA (clapet anti-pollution contrôlable) en complément, au niveau de l'arrivée d'eau de ville vers le réseau de chauffage ? ☐ ☐ ☐
55. Présence d'équipements hydrauliques favorisant le bon fonctionnement ? (exemple pot à boues, filtre à tamis, ...) ☐ ☐ ☐
56. Installation protégée par un vase ? (manomètre, vanne, purge) ☐ ☐ ☐
57. Présence d'une vanne à 3 voies ? (sauf pour les régimes d'eau identiques pour l'ensemble des émetteurs) ☐ ☐ ☐

Installation de nouveaux émetteurs

Si émetteur radiateur :

- | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 58. Présence de robinet thermostatique ? | ☐ | ☐ | ☐ |
| 59. Présence d'un dispositif de réglage de débit (T de réglage,...) ? | ☐ | ☐ | ☐ |
60. Si plancher chauffant : présence d'un dispositif de limitation de température indépendant de la régulation de la chaudière ? ☐ ☐ ☐

... suite page suivante

Si émetteur ventilo-convecteur :

- 61.** Présence de robinets d'isolement sur chaque appareil ?
- 62.** Présence d'un filtre à air propre sur la reprise d'air ?
- 63.** Présence d'un régulateur sur chaque ventiloconvecteur ?

☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐

N°	COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)
☐	
☐	
☐	
☐	
☐	
☐	
☐	
☐	
☐	
☐	
☐	
☐	
☐	
☐	

ETAPE 4 MISE AU POINT / MISE EN SERVICE

Installation de la chaudière et de la PAC

- 64.** Mise en service de l'alimentation en gaz conforme ?
- 65.** Réalisation d'un test d'étanchéité du système d'évacuation des produits de combustion avant raccordement d'un nouveau système de combustion (sauf dans le cas des conduits concentriques individuels) ?
- 66.** Mise en service de la ligne frigorifique conforme ?
- 67.** Mise en eau de l'installation (rinçage, remplissage du circuit, ...) sans fuite caractérisée (goutte, flaque,...) ?
- 68.** Mise en route conforme de la chaudière et des équipements hydrauliques associés (circulateur, électrovannes,...) ?
- 69.** Mesure du tirage et analyse de combustion (température,...) ?
- 70.** Réglages de l'appareil effectués ?
- 71.** Vérification des températures de départ et de retour selon émetteurs ?
- 72.** Si plancher chauffant : température de départ <50°C et Température de surface plancher <28°C ?
- 73.** Intégration des éléments de réglage de débit (Vanne de réglage + prises de pression) pour que les 2 générateurs puissent disposer de leur débit nominal ?

☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐

... suite page suivante

Mise en oeuvre de la fumisterie**74.** Présence d'une plaque signalétique de l'EVAPDC avec désignations en adéquation avec l'appareil installé ?☐ ☐ ☐**Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage****75.** Essais d'étanchéité et de pression des réseaux de chauffage réalisés ?☐ ☐ ☐**76.** Purge, réglage et équilibrage du réseau hydraulique et fonctionnement du dispositif d'expansion conforme ?☐ ☐ ☐**N°** **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)**ETAPE 5** **RÉCEPTION****77.** Remise des documents suivants (**Passeport technique**) :☐ ☐ ☐

- la notice de fonctionnement et d'entretien de l'appareil installé en langue française
- un certificat de conformité de l'installation gaz visé par un organisme agréé (COPRAUDIT, DEKRA, QUALIGAZ)
- la facture de la chaudière installée
- les caractéristiques du système d'évacuation des produits de combustion (conduits de fumées)

78. Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30mA pour protéger l'installation ?☐ ☐ ☐**79.** Une plaque signalétique sur l'unité extérieure mentionne de façon lisible et indélébile la quantité et la nature du fluide contenu ?☐ ☐ ☐**80.** Remise du rapport de mise en service ?☐ ☐ ☐**81.** Le client est informé des précautions d'utilisation de la chaudière (prise en main) ?☐ ☐ ☐**82.** Le client est informé du fonctionnement de l'installation ?☐ ☐ ☐**83.** Le client est informé de la nécessité de réaliser l'entretien et la maintenance de l'installation (explications sur la maintenance de l'appareil et la fréquence des opérations) ?☐ ☐ ☐**84.** Le client doit être informé des mesures prises concernant l'environnement de l'appareil (alimentation en air de combustion).☐ ☐ ☐**N°** **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)Accéder gratuitement à l'ensemble des ressources et outils PROFEEL sur www.proreno.fr